

*Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille,
de la Solidarité et de la Ville*

Ministère de la Santé et des Sports

Les Directeurs

Paris, le **24 MARS 2009**

CAB/ET/ZB
Scop D 09004040

Docteur,

Le plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, annoncé par le Président de la République le 1^{er} février 2008, prévoit, à sa mesure 4, l'expérimentation puis la généralisation de « Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer » (MAIA). Les MAIA permettront de mettre en place un nouveau mode d'organisation des partenaires assurant des interventions auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, favorisant la coordination, la coopération puis la co-responsabilisation. Ce dispositif de proximité doit permettre une amélioration de la réponse donnée aux usagers, personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, à leurs aidants ou, plus largement, à toutes les personnes âgées en lourde perte d'autonomie. Il nécessite des changements de pratiques professionnelles, l'acquisition de compétences supplémentaires, comme celle de coordonnateur, mais aussi des changements d'organisation avec de nouveaux modes de relations entre les services.

C'est pour mettre en œuvre cette mesure que vous venez d'être recruté comme chef de projet.

Votre mission sera :

- ▶ d'accompagner et évaluer les 17 projets expérimentaux retenus et pour cela de :
 - étudier et mettre en place les conventions avec les organismes gestionnaires des sites expérimentateurs, dans le cadre des financements conjoints Etat - CNSA ;
 - fournir un appui méthodologique à la mise en place locale de chaque MAIA ;
 - former et animer les pilotes locaux ;
 - définir le rôle des « coordonnateurs gestionnaires de cas », en lien avec la DGAS qui est responsable du pilotage général de cette mesure ;
 - assurer le partage d'informations entre les sites expérimentateurs ;
 - piloter leur évaluation ;
 - mettre en place un système de gestion de cas animé par des coordonnateurs, bénéficiant de procédures communes entre les différents acteurs médico-sociaux et sanitaires et proposant un plan de service individualisé unique ;
 - proposer un ou des outils standardisés de partage de l'information, base d'un langage commun intégrant un outil unique d'évaluation globale validé.

Docteur Olivier DUPONT
Chef de Projet MAIA
Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie
66 Avenue du Maine
75682 PARIS Cedex 14

► de veiller à ce que la concertation des acteurs s'organise à trois niveaux : au niveau des intervenants en relation directe avec les malades, au niveau des responsables des services et prestations locales, et au niveau des décideurs et financeurs. Dans ce cadre, vous animerez un comité de suivi national de la mesure 4, convoqué régulièrement par le pilote de la mesure, incluant les représentants des cabinets des ministres chargés de la solidarité et de la santé, les directions et partenaires concernés DGAS, DGS, DHOS, CNSA, Conseils généraux, ADF, France Alzheimer, CNAV, UNPS. Ce comité de suivi national aura pour mission de suivre la mise en place de la mesure, de faciliter la participation du niveau départemental ou régional (DDASS, ARH, ARS, CRAM, CG, URCAM...), d'évaluer les propositions de modifications réglementaires ou modifications de fonctionnement.

- d'animer un « club des volontaires MAIA » et mettre à sa disposition les outils de l'expérimentation et des moyens de communication et d'échanges,
- de veiller à la cohérence de cette mesure avec les autres mesures du plan Alzheimer et les politiques gérontologiques,
- de proposer des modèles d'organisation permettant la généralisation des MAIA sur tout le territoire à la suite des expérimentations et de leur évaluation.

Dans cette mission, vous serez assisté d'une équipe placée sous votre responsabilité, composée d'une part d'un expert en organisation et méthodes, et d'un expert en coordination des services de soins et d'interventions médico-sociales rattachés, au sein de la CNSA, à la direction de la Compensation, et d'autre part deux experts-évaluateurs chargée de l'évaluation dynamique durant l'expérimentation et financée par la DGS.

Au cours des trois premiers mois de votre mission, vous serez aidé par un cabinet-conseil extérieur, qui vous fournira les outils méthodologiques permettant le suivi régulier des expérimentations et les premiers éléments de leur évaluation. Vous aurez, entre autres, à votre disposition le site Extranet de la CNSA et la direction de la Communication de la CNSA pour vous aider à développer les supports de communication nécessaires.

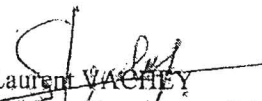
En tant que chef de projet, vous assurerez votre mission sous la responsabilité du pilote de la mesure 4 du plan Alzheimer et rendrez compte à Madame Florence Lustman, inspecteur général des finances, chargée du suivi du plan national Alzheimer, ainsi qu'au Comité de suivi de la mesure 4. Vous participerez au comité de pilotage du plan Alzheimer.

Vous veillerez à ce que ces expérimentations, quels que soient la nature juridique du responsable de projet local et son champ géographique, s'inscrivent dans les politiques de prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées en situation de perte d'autonomie conduites par les départements et les agences régionales de l'hospitalisation et demain, les futures agences régionales de santé.

La mise en place d'indicateurs de suivi du déploiement de ces expérimentations, avec un tableau de bord partagé, sera un des outils indispensable à votre mission.

Cette lettre de mission pourra être précisée au cours des deux années de l'expérimentation, soit à votre demande, soit selon les orientations du comité de suivi.

En vous remerciant d'avoir accepté la responsabilité de cette mission, nous vous prions, Docteur, d'agréer l'expression de nos cordiales salutations.


Laurent VACHEY

Directeur de la Caisse nationale pour l'Autonomie


Fabrice HEYRIES

Directeur général de l'action sociale


Professeur Didier HOUSSIN

Directeur général de la santé


Annie PODEUR

Directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins